



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8203<sup>e</sup>** séance

Mercredi 14 mars 2018, à 15 h 25

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Van Oosterom . . . . .	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/218)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/218)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/218, qui contient une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'urgence du Conseil de sécurité aujourd'hui pour que le Royaume-Uni puisse faire à nos collègues du Conseil le point de l'enquête que nous menons sur l'attaque à l'agent neurotoxique qui a été perpétrée à Salisbury.

Le dimanche 4 mars, Sergei Skripal et sa fille Yulia Skripal ont été découverts perdant conscience sur un banc du centre-ville; nos services d'urgence les ont transportés à l'hôpital, où ils se trouvent toujours dans un état critique. Les enquêtes menées par les experts de renommée mondiale du Defence Science and Technology Laboratory de Porton Down, le centre de recherche militaire britannique, qui est accrédité par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ont découvert qu'ils avaient été exposés à un agent neurotoxique. Nick Bailey, un policier britannique, y a lui aussi été exposé et est toujours dans un état grave à l'hôpital.

Des centaines de citoyens britanniques ont potentiellement été exposés à cet agent neurotoxique du fait de cet acte aveugle et irresponsable commis à l'encontre du Royaume-Uni. Nous avons déployé l'armée pour sécuriser et décontaminer de nombreux sites. La police poursuit une enquête approfondie et de grande envergure. Ces enquêtes ont permis de déterminer que

M. Skripal et sa fille avaient été empoisonnés par un Novichok, un agent neurotoxique de qualité militaire élaboré par la Russie. Il ne s'agit pas d'une arme pouvant être produite par des acteurs non étatiques. Sa dangerosité est telle qu'elle nécessite de recourir aux compétences et aux laboratoires d'État de plus haut niveau.

Sachant que la Russie avait déjà produit cette substance et que le pays est connu pour mener des assassinats commandités par l'État, notamment à l'encontre d'anciens officiers du renseignement qu'il considère comme des cibles légitimes, le Gouvernement britannique a conclu que la Russie était très probablement à l'origine de cet acte irresponsable. À notre avis, il n'y a que deux explications possibles : soit il s'agit d'une attaque directe menée par la Russie contre mon pays, soit la Russie a perdu le contrôle d'un agent neurotoxique de qualité militaire qu'elle a mis au point.

Nous avons demandé au Gouvernement russe de nous expliquer, avant le mardi 13 mars en fin de journée, comment cet agent neurotoxique produit par la Russie avait pu se retrouver à Salisbury. Elle ne nous a pas fourni d'explication crédible pouvant laisser penser qu'elle avait perdu le contrôle de son agent neurotoxique. Nous n'avons donc d'autre choix que de conclure que l'État russe s'est rendu responsable d'une tentative d'assassinat sur les personnes de M. Skripal, sa fille et le policier Nick Bailey, et a mis en danger la vie d'autres citoyens britanniques à Salisbury. Nous ne sommes pas face à une infraction de droit commun. Il s'agit d'une utilisation illégale de la force et d'une violation de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, laquelle est au fondement de l'ordre juridique international.

Le Royaume-Uni est fier d'avoir compté parmi les États qui ont joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Convention sur les armes chimiques, composante phare du droit international. C'est pourquoi nous sommes consternés que la Russie ait laissé entendre que notre réponse ne satisfaisait pas aux prescriptions de la Convention. L'article VII de la Convention appelle les États parties à transposer la Convention dans leur propre législation. Le Royaume-Uni a promulgué la loi sur les armes chimiques aux fins de s'acquitter intégralement de cette obligation. C'est cette loi qui, associée au droit pénal pertinent, guide désormais notre enquête sur cet incident, ainsi que la Convention l'entendait.

C'est une attaque qui a été perpétrée sur le territoire britannique. En vertu de la Convention, nous avons le droit de prendre l'initiative s'agissant des mesures à prendre, avec la participation de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres acteurs, le cas échéant. Le 8 mars, le Royaume-Uni a officiellement notifié au Secrétariat technique de l'OIAC qu'une attaque chimique avait été perpétrée sur le territoire britannique.

La Fédération de Russie s'est plainte en disant que nous n'avons pas agi en vertu de l'article IX de la Convention. Au contraire, le 12 mars, une fois qu'il a été clairement établi que le Royaume-Uni avait été attaqué, le Ministre des affaires étrangères a convoqué l'Ambassadeur de la Russie et a demandé des explications à son gouvernement, car l'article IX stipule clairement que nous avons le droit de le faire. Nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. C'est donc la Russie qui ne respecte pas les dispositions de la Convention. Le Conseil ne doit pas se laisser prendre par les tentatives de la Russie de brouiller les cartes. En outre, le Royaume-Uni a accueilli favorablement l'offre d'assistance technique du Directeur général de l'OIAC. Nous avons invité le Secrétariat technique à vérifier notre analyse de façon indépendante. Nous mettons tout en œuvre pour accélérer ce processus.

Passons maintenant à la partie de la Convention sur les armes chimiques dont ne parle pas la Russie, qui exige des États parties qu'ils déclarent les stocks d'armes chimiques et les installations qui ont été utilisées depuis 1946 pour fabriquer des armes chimiques. Les armes chimiques devaient être détruites de manière vérifiable et les installations de fabrication devaient être détruites ou converties, sous réserve d'approbation, au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention. La Russie a achevé la destruction de ses stocks déclarés en septembre 2017, 10 ans après la date prévue par la Convention et cinq ans après la prolongation du délai d'achèvement de la destruction, qui ne doit pas dépasser cinq ans. La Russie n'a pas déclaré les agents Novichok, ni les installations de fabrication y afférentes, comme elle était tenue de le faire en vertu de la Convention. Elle n'a déclaré aucune installation de fabrication. Pourtant, d'après le témoignage du scientifique russe Vil Mirzayanov, nous savons que les agents Novichok ont été mis au point dans le cadre du programme offensif de guerre chimique de l'Union Soviétique, qui les a transmis, en héritage, à la Fédération de Russie. Les installations associées à ce programme auraient dû être déclarées en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Même aujourd'hui, un politique russe a affirmé que la Russie avait détruit le gaz neurotoxique Novichok.

Tout ce que je viens de dire permet de conclure que la Russie s'est rendue coupable d'une violation grave de la Convention sur les armes chimiques parce qu'elle n'a pas déclaré le programme Novichok. Ce fait à lui seul signifie que le Conseil de sécurité doit écarter tout argument qui lui sera présenté quant à la possibilité que d'autres pays auraient pu hériter cette technologie. Cela aurait été peut-être vrai si la Russie avait déclaré et détruit son propre programme.

Le 4 mars, une arme si terrible que son emploi en temps de guerre est interdit a été utilisée dans une ville paisible de mon pays. Il s'agit d'un acte irresponsable, posé par des gens qui n'ont cure du caractère sacré de la vie humaine et qui ne se soucient pas de ce que des personnes innocentes soient victimes de leurs attaques. Le fait que l'on pouvait déterminer que l'arme utilisée provenait d'eux ne les inquiétait pas ou bien ils ont cru à tort qu'ils pouvaient brouiller les pistes.

Les responsables et les médias russes ont menacé à plusieurs reprises ceux qu'ils considèrent comme des traîtres, même après l'attentat du 4 mars. La Russie a déjà commandité des assassinats, notamment celui d'Alexandre Litvinenko, qui a été empoisonné dans mon pays à l'aide de matières radioactives il y a une dizaine d'années. La Russie a l'habitude de s'ingérer dans les affaires d'autres pays – qu'il s'agisse du coup d'État manqué au Monténégro, des cyberattaques lancées à maintes reprises contre d'autres États ou de ses tentatives d'influencer les processus démocratiques dans d'autres pays. La Russie a l'habitude de bafouer le droit international, et les exemples les plus frappants à cet égard sont la Crimée, l'est de l'Ukraine et la Géorgie. La Russie n'a que du mépris pour la vie des civils. Nous nous souvenons tous de l'avion affrété pour le vol MH17, qui a été abattu par des individus agissant pour le compte de la Russie et munis d'armes russes. En continuant à protéger Al-Assad, qui a utilisé des armes chimiques, la Russie a démontré qu'elle ne suivait pas les mêmes normes que tout le monde s'agissant de l'utilisation de ces substances terribles.

Nous n'avons pas tiré de conclusions hâtives. Nous avons mené une enquête approfondie et minutieuse, qui se poursuit. Nous demandons à l'OIAC de procéder à un examen indépendant de l'agent neurotoxique utilisé. Nous avons offert à la Russie la possibilité de donner des éclaircissements mais elle a refusé. Nous avons donc conclu que l'État russe était impliqué et nous avons pris certaines mesures en conséquence. Lorsque nous avons pris ces mesures, nous avons tenu à préciser que nous

n'avons rien contre le peuple russe, dont les réalisations tout au long de l'histoire sont admirables. Nous agissons contre les actes irresponsables de leur gouvernement.

Nous sommes reconnaissants pour l'appui que nous ont apporté de nombreux pays de par le monde. Nous reviendrons au Conseil au fur et à mesure que les enquêtes progresseront et nous tiendrons le Conseil informé. Nous avons déjà entendu les attaques et les menaces de la Russie au cours de ces derniers jours. Nous savons qu'il y en aura d'autres. C'est ainsi que la Russie a toujours agi chaque fois qu'elle a été prise en flagrant délit de mépris du droit international – le déni, les distractions et les menaces. C'est ainsi que la Russie réagit. Cependant, nous ne laisserons pas ces menaces nous décourager. Notre détermination ne faiblira pas. Nous resterons fermes, confiants dans notre démocratie, notre état de droit et la liberté de notre peuple. Nous défendrons les valeurs que nous partageons avec la majorité écrasante des membres du Conseil des Nations Unies. Nous leur demandons aujourd'hui de nous soutenir.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie mes collègues britanniques d'avoir appelé à la tenue de cette séance importante.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter de l'utilisation d'une arme chimique par un membre du Conseil sur le territoire d'un autre membre du Conseil. D'emblée, je voudrais préciser une chose : les États-Unis sont tout à fait solidaires de la Grande-Bretagne. Les États-Unis estiment que la Russie est responsable de l'attaque qui a visé deux personnes au Royaume-Uni, en utilisant un agent neurotoxique de qualité militaire. Des dizaines de civils et de secouristes ont été également exposés. Nick Bailey, un agent de police, a été le premier à arriver sur les lieux et est toujours hospitalisé, dans un état grave. Nos pensées et nos prières vont aux victimes de ce crime ignoble.

Les liens les plus forts unissent nos deux pays, les États-Unis et le Royaume-Uni. Nous entretenons une relation vraiment privilégiée. Lorsque nos amis en Grande-Bretagne seront confrontés à des difficultés, les États-Unis seront toujours à leurs côtés. À lui seul, le crime commis par la Russie appelle une réaction de la part du Conseil. Cependant, il ne s'agit pas d'un incident isolé. La tentative d'assassinat à Salisbury s'inscrit dans une tendance alarmante d'un recours croissant aux armes chimiques. L'an dernier, le régime nord-coréen a utilisé l'agent neurotoxique VX pour assassiner le frère de Kim Jong Un en public, dans un aéroport malaisien.

En Syrie, le régime d'Assad continue de tuer son propre peuple à l'aide d'armes chimiques, des années après l'adoption par le Conseil de la résolution 2118 (2013), visant à éliminer la menace que représente le programme d'armes chimiques syrien. Le Conseil de sécurité a créé un mécanisme chargé d'enquêter sur les attaques à l'arme chimique, mais il a été pris pour cible quand il a commencé à mettre en lumière le rôle d'Al-Assad dans le massacre de son propre peuple.

La Russie suscite des préoccupations croissantes s'agissant de toutes ces activités dangereuses et déstabilisatrices. La Russie n'a pas réussi à obtenir de la Syrie qu'elle détruise son programme d'armes chimiques. La Russie a mis fin au mécanisme d'enquête conjoint lorsqu'elle s'est rendu compte que la responsabilité d'Al-Assad pour les attaques à l'arme chimique avait été établie. L'an dernier, la Russie a utilisé son droit de veto à cinq reprises pour protéger Al-Assad. Elle a également protégé la Syrie à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye.

Les Russes se sont plaints récemment en disant que nous les critiquions trop souvent. Si le Gouvernement russe cessait d'utiliser des armes chimiques pour assassiner ses ennemis et d'aider ses alliés syriens à utiliser des armes chimiques pour tuer des enfants syriens et si elle coopérait avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en communiquant toutes les informations relatives à cet agent neurotoxique, nous cesserions d'en parler. Nous n'avons aucun plaisir à critiquer constamment la Russie, mais il faut que la Russie cesse de nous donner autant de raisons de le faire.

La Russie doit coopérer pleinement avec l'enquête menée par le Royaume-Uni et dire toute la vérité s'agissant de son propre programme d'armes chimiques. La Russie est un membre permanent du Conseil de sécurité. En vertu de la Charte des Nations Unies, elle est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales. Elle doit répondre de ses actes.

Si nous ne prenons pas immédiatement des mesures concrètes pour y remédier maintenant, Salisbury ne sera pas le dernier endroit où des armes chimiques seront utilisées. Elles pourraient être utilisées ici, à New York, ou dans des villes de n'importe quel pays qui siège au Conseil. C'est un moment décisif. Les États Membres répètent inlassablement qu'ils sont opposés à l'utilisation d'armes chimiques en quelque circonstance que ce soit. Aujourd'hui, un membre est accusé d'avoir utilisé des armes chimiques sur le sol

souverain d'un autre membre. La crédibilité du Conseil ne survivra pas si nous ne faisons pas en sorte que la Russie réponde de ses actes.

**M. Delattre** (France) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de cette séance importante, comme je le remercie pour les éléments d'information fournis sur la situation suite à la tentative d'assassinat de deux ressortissants russes sur son sol le 4 mars, à Salisbury.

Qu'il me soit permis de renouveler d'emblée à notre ami et allié britannique tout le soutien exprimé hier et aujourd'hui par les plus hautes autorités françaises après une attaque inacceptable que le Président Macron a condamnée sans réserve. Au nom des valeurs cardinales que nous partageons, au premier rang desquelles l'état de droit, au nom de l'attachement au fondement de la paix et de la sécurité dont le Conseil est le gardien et le garant, je voudrais ici exprimer au Royaume-Uni le plein soutien et la totale solidarité de la France. Cette position ne souffre d'aucune ambiguïté.

Soyons clairs. Cette tentative d'assassinat dans un lieu public par le recours à un agent neurotoxique de qualité militaire, telle qu'elle nous l'a été rapportée, et qui a exposé la population civile sur le territoire britannique, est totalement inacceptable. La Première Ministre, M<sup>me</sup> Theresa May, est intervenue aujourd'hui devant la Chambre des communes et a établi la responsabilité de la Russie dans cette attaque. Nous faisons pleinement confiance à l'enquête britannique pour faire rapidement toute la lumière sur les circonstances précises de cette utilisation d'une arme chimique. Il est impératif que ceux qui sont à l'origine de cette utilisation d'une arme chimique soient clairement identifiés et poursuivis et que toutes les réponses adéquates soient apportées au plus vite aux questions légitimement soulevées par le Royaume-Uni dans le cadre de cette enquête.

Ne nous y trompons pas : les faits, et les enjeux, sont d'une extrême gravité. L'interdiction d'emploi des armes chimiques se trouve au cœur du régime de non-prolifération qui fonde notre système de sécurité collective tel que créé et encadré par le Conseil et tous ses membres.

La ré-émergence tous azimuts de ces armes barbares aux conséquences meurtrières, dont témoigne leur emploi récurrent en Syrie et au Moyen-Orient, mais aussi en Asie, et désormais en Europe, ne peut pas être tolérée. Elle bafoue les principes qui fondent la paix et la sécurité; elle sape l'architecture de non-prolifération

édifiée pierre après pierre depuis des décennies; et elle remet en cause la stabilité stratégique. Nous avons alerté à de multiples reprises devant le Conseil du risque de ré-émergence de ces armes, de leur prolifération vers tous les types d'acteurs et de la menace que cette situation faisait peser sur le système de sécurité collective que nous avons progressivement bâti ensemble.

Soyons bien conscients que nous atteignons ici une dimension nouvelle : celle de l'utilisation d'une substance jamais déclarée à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont l'emploi est interdit par la Convention, dans un lieu public, sur le territoire d'un pays européen. La France n'acceptera jamais de laisser ceux qui utilisent ou développent des agents toxiques dans l'impunité. Nous rappelons dans ce contexte notre plein soutien aux institutions existantes, en particulier l'OIAC. C'est également la raison pour laquelle la France a lancé, en janvier dernier, un partenariat international destiné à appuyer les instruments existants dans la lutte contre l'impunité dans l'usage de ces armes.

Nous devons rester plus que jamais mobilisés dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre l'impunité de ceux qui envisagent d'y recourir. C'est pour nous tous une priorité de tout premier plan, une responsabilité majeure et l'une de celles qui appartiennent au Conseil de sécurité et sur laquelle nous serons jugés. Que les membres soient à cet égard assurés de l'engagement résolu de la France en ce sens, aux côtés de ses partenaires et alliés, au sein du Conseil et dans toutes les circonstances qui l'exigent.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit pour discuter de l'utilisation d'armes chimiques. Que le libellé du point de l'ordre du jour dont nous débattons aujourd'hui soit « Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies » ou « Prolifération des armes de destruction massive », nous pensons que cette question est préoccupante. Une tentative d'assassinat est un crime dangereux qui a des incidences sur la sécurité et la sûreté des civils et qui pourrait saper les relations entre les États Membres.

L'État du Koweït a une position de principe ferme qui condamne l'emploi, la fabrication, l'acquisition, le stockage ou la détention d'armes chimiques, ainsi que leur transfert direct ou indirect. Cette position est fondée sur l'article I de la Convention sur les armes chimiques.

Nous appelons tous les États Membres qui ont ratifié la Convention à adhérer à ses dispositions et à éliminer tous leurs stocks de matériel chimique toxique.

Le Royaume-Uni a demandé la convocation de la présente séance en raison d'un acte hostile commis sur son territoire qui viole les normes et conventions internationales liées aux armes chimiques. Nous soulignons le droit du Royaume-Uni ou de tout autre pays victime d'actes similaires de mener toutes les enquêtes nécessaires et de prendre les mesures appropriées pour protéger sa sécurité nationale et punir les auteurs de cet acte criminel.

Enfin, nous appelons tous les États qui ont une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que tous les autres États qui expriment leur attachement à la Charte des Nations Unies, à prendre des mesures claires et sincères pour atteindre l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. À cet égard, nous rappelons la résolution 2325 (2016), qui réaffirme que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale a été informée l'incident de l'attaque à l'aide d'un agent neurotoxique à Salisbury, au Royaume-Uni, et espère que de tels faits feront l'objet d'une enquête adéquate, que les conclusions seront rendues publiques et que les responsables répondront de leurs actes devant la justice.

Quant aux accusations portées par le Gouvernement britannique concernant l'implication de la Fédération de Russie dans cet incident, la Guinée équatoriale espère que les deux parties, à savoir le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, pourront régler et gérer la situation de la façon la plus adéquate qui soit, au moyen de contacts directs après une clarification totale des faits. C'est pour cette raison que nous recommandons aux deux parties, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni, de faire preuve de modération pendant ces enquêtes, et nous invitons les deux parties à collaborer étroitement aux enquêtes qui sont en cours pour clarifier cette situation. Nous engageons les deux parties à collaborer étroitement avec les enquêtes en cours afin de faire toute la lumière sur la situation. Nous saluons l'initiative prise par le Royaume-Uni d'inviter des enquêteurs indépendants à effectuer les analyses nécessaires afin d'élucider cette situation complexe, alors qu'il n'était pas obligé de le faire.

En conclusion de ma brève intervention, je tiens à dire clairement que la République de Guinée équatoriale est totalement opposée à la production, au stockage, à la distribution et à l'utilisation de tout agent chimique, biologique, bactériologique et autres produits similaires contre des êtres humains, car ce sont là des violations des traités internationaux pertinents. Par voie de conséquence, nous condamnons l'utilisation de ces agents, quels qu'en soient les auteurs. Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Sergei Skripal et à sa fille, ainsi qu'aux autres personnes qui ont été touchées par cet incident.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de convoquer la séance d'aujourd'hui.

La Pologne est vivement préoccupée par les informations faisant état de l'utilisation d'un agent neurotoxique dans une tentative d'assassinat visant M. Sergei Skripal et M<sup>me</sup> Yulia Skripal, mettant en danger la vie de civils innocents. La Pologne a toujours résolument soutenu la lutte contre les armes chimiques. À cet égard, nous condamnons l'attaque sans précédent qui a été commise sur le territoire du Royaume-Uni, la première de son genre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Après le recours continu à des produits chimiques comme armes en Syrie, il s'agit d'un autre exemple manifeste de violation du droit international et des dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Nous exprimons toute notre solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement britanniques et sommes prêts à appuyer notre proche allié et partenaire européen dans la conduite de l'enquête. Dans le même temps, nous appelons la Russie à répondre aux questions que lui a posées le Royaume-Uni et à coopérer comme il se doit avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur ce dossier. La Pologne est intimement convaincue qu'il n'y a pas de place pour l'impunité. Les responsables de l'utilisation d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie le représentant du Royaume-Uni des informations qu'il nous a communiquées.

Conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, nous pensons qu'il est important

d'informer le Conseil de sécurité sur des situations susceptibles de mener à un différend international. Le Pérou considère que l'utilisation d'armes chimiques constitue en soi une menace pour la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une violation du régime de non-prolifération, qui met en danger la vie de civils. C'est pourquoi nous tenons à exprimer notre vive préoccupation face à l'utilisation d'un agent neurotoxique dans un lieu public, qui a mis en grand danger la vie d'au moins trois personnes au Royaume-Uni. Nous déplorons ce fait et exprimons notre solidarité avec les victimes. Cet incident doit faire l'objet d'une enquête dans le cadre de l'état de droit et des garanties d'une procédure régulière, par l'intermédiaire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et autres organismes compétents. Les parties concernées devront coopérer pleinement pour garantir une enquête crédible afin d'établir les responsabilités et de déterminer les sanctions qui s'imposent, conformément au droit international applicable.

Pour terminer, nous lançons un appel pour que les voies de communication restent ouvertes afin de régler cette question.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation du Royaume-Uni d'avoir fait le point avec le Conseil de sécurité sur l'utilisation d'agents neurotoxiques à Salisbury le 4 mars.

La Suède condamne dans les termes les plus énergiques la tentative d'assassinat perpétrée sur le sol britannique au moyen d'un agent neurotoxique. Nous soulignons la gravité de cet incident, qui est sans précédent en Europe ces dernières années. Les coupables doivent être identifiés et tenus de rendre compte de leur acte odieux. Étant donné qu'un agent neurotoxique, qui a été mis point comme arme chimique, a été utilisé et compte tenu du fait que la tentative d'assassinat peut avoir des liens avec des acteurs étatiques, la Suède appuie la décision prise par le Royaume-Uni de saisir le Conseil de sécurité et d'autres organes compétents, tels que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous nous tenons aux côtés du Royaume-Uni et, comme d'autres partenaires de l'Union européenne, exprimons notre ferme solidarité avec le Gouvernement britannique. Nous appuyons ses efforts pour faire face à ce grave problème de sécurité.

Nous notons que, dans sa lettre au Secrétaire général (S/2018/218, annexe), la Première Ministre du Royaume-Uni indique que la classe d'agents de guerre chimiques utilisée a été à l'origine mise au point par

l'Union soviétique qui l'a transmise, en héritage, à la Fédération de Russie. Compte tenu de ce fait et du passé de la principale victime, nous appuyons la demande adressée par le Royaume-Uni à la Fédération de Russie pour qu'elle explique comment l'agent avait pu se retrouver et être utilisé à Salisbury.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner l'importance que la Suède attache à l'interdiction des armes chimiques. Ces armes illégales et barbares tuent sans discrimination et n'ont pas leur place dans le monde. Nous devons veiller à ce que l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques soit pleinement respectée.

**M. Tanoh-Boutchou** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire a appris, avec une vive émotion, l'utilisation d'un agent chimique neurotoxique sur le sol britannique, le 4 mars, à Salisbury. Elle exprime sa sincère solidarité aux autorités britanniques et souhaite un prompt rétablissement aux personnes contaminées. La Côte d'Ivoire a toujours condamné et condamne tout usage d'armes chimiques, quelle qu'en soit la forme. Aussi demande-t-elle que toute la lumière soit faite sur l'acte survenu à Salisbury.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan est connu pour sa position claire et immuable d'opposant intransigeant à tous les types d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Nous condamnons toute utilisation d'armes de destruction massive comme immorale, inhumaine et contraire aux principes de l'humanité. Nous sommes profondément préoccupés par l'incident tragique impliquant l'utilisation d'agents de guerre chimiques sur le territoire du Royaume-Uni. L'utilisation d'agents chimiques, quel que soit le lieu ou la cible, est inacceptable.

Dans le même temps, étant donné qu'il s'agit d'une question politiquement très sensible, nous devons être extrêmement prudents et éviter de tirer des conclusions hâtives sans preuves crédibles ou convaincantes. Cet incident doit faire l'objet d'une enquête minutieuse et toutes les conclusions doivent être étayées. Nous pensons qu'une réponse internationale à l'incident ne doit être envisagée qu'après une enquête exhaustive, transparente, objective et impartiale, conformément aux normes existantes du droit international, notamment les dispositions de la Convention sur les armes chimiques.

Nous espérons que les deux parties pourront résoudre les contradictions et régler leurs différends par

la voie diplomatique et normaliser leurs relations dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité mondiales.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous prenons note des informations qui nous ont été communiquées aujourd'hui concernant les événements du 4 mars. La Bolivie exprime une fois de plus sa condamnation ferme et catégorique de l'utilisation de matières chimiques en tant qu'armes, qui est injustifiable et criminelle, quels que soient le lieu, le moment et les auteurs de ces actes, car l'emploi de telles armes constitue une atteinte grave au droit international ainsi qu'à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous espérons qu'une enquête méthodique, technique, approfondie, concluante et non politisée sera menée par les instances compétentes.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous suivons l'évolution de la situation en ce qui concerne l'attaque commise au moyen d'une substance neurotoxique à Salisbury, au Royaume-Uni. Nous exprimons notre sympathie et notre solidarité aux familles des victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple britanniques. Nous avons pris note de la lettre adressée hier (S/2018/218, annexe) au Secrétaire général par la Première Ministre du Royaume-Uni concernant cet incident, et nous remercions la délégation du Royaume-Uni de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui.

Notre position concernant l'utilisation d'armes chimiques est bien connue. Nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques par tout acteur étatique ou non étatique. L'utilisation de matières chimiques en tant qu'armes est inacceptable et constitue une violation grave du droit international. Cela étant dit, nous espérons qu'une enquête indépendante sera menée sur l'incident qui s'est produit à Salisbury et que ses conclusions seront vérifiées, notamment sur la base de consultations et d'un échange d'informations en application des dispositions pertinentes de la Convention sur les armes chimiques, et ce en vue de traduire les responsables en justice. Nous estimons que la coopération de bonne foi entre la Russie et le Royaume-Uni sera essentielle pour faire en sorte que ce problème ne devienne pas incontrôlable et ne compromette pas davantage les relations entre ces deux pays. À cet égard, nous espérons et voulons croire que compte tenu de la préoccupation tout à fait justifiée du Royaume-Uni, toutes les parties concernées coopéreront pleinement afin que ce problème puisse être réglé d'une manière équitable et qui permette d'apaiser les inquiétudes du Royaume-Uni.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a pris note du récent cas d'empoisonnement au Royaume-Uni. Nous avons pris note des déclarations faites par les pays concernés au sujet de cet incident. Nous espérons qu'une enquête approfondie, objective et impartiale va être menée, en s'appuyant sur les faits et conformément aux règles internationales applicables, et que cette enquête aboutira à une conclusion fondée sur des preuves irréfutables capables de résister au temps. Nous espérons que les parties concernées géreront ce problème par les voies appropriées.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Hier, après que la lettre de la Première Ministre britannique (S/2018/218, annexe) a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni a demandé la tenue de consultations. C'est nous qui avons demandé au Président du Conseil de sécurité de changer de format et d'organiser une séance d'information publique. Nous l'avons fait pour une raison, parce que nous voulions que tout le monde sache ce qui se passe. Dans cette lettre, qui contient des assertions totalement irresponsables et que j'ai du mal à commenter dans un langage diplomatique, un État souverain et membre permanent du Conseil de sécurité fait l'objet de menaces qui sont contraires au droit international et au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. J'aimerais savoir si nos collègues britanniques en sont conscients, au moins.

La première question que nous nous posons est de savoir pourquoi les représentants du Royaume-Uni ont saisi le Conseil de sécurité, faisant ainsi peu de cas de la procédure établie que Londres a l'obligation de suivre, conformément à ses engagements internationaux, et qui veut que les organes spécialisés soient saisis, s'il est bien question de l'utilisation de matières chimiques toxiques sur le territoire du Royaume-Uni. La réponse à cette question nous semble évidente. Nos partenaires ont porté cette question devant le Conseil de sécurité parce qu'ils savent que leurs arguments ne seront pas jugés recevables par les vrais experts en armes chimiques à La Haye. En réalité, pour dire les choses autrement, ils craignent un véritable débat d'expert sur cette question, ce qui montre que les motivations des instigateurs de cette séance sont ailleurs.

La Fédération de Russie estime que les accusations sans fondement contenues dans l'appel lancé le 13 mars au Secrétaire général par la Première Ministre britannique, Theresa May – selon lesquelles notre pays serait impliqué dans l'utilisation de

substances toxiques à Salisbury – sont totalement inacceptables. Dans ce qui s'apparente à un ultimatum, il nous est demandé de répondre dans les 24 heures pour, essentiellement, admettre avoir commis un crime et reconnaître notre culpabilité. Nous n'employons pas le langage des ultimatums, avec qui que ce soit. Nous ne permettons pas non plus qu'on nous parle sur ce ton. Nous sommes néanmoins polis, et le 13 mars, nous avons envoyé une note au Ministère britannique des affaires étrangères pour lui faire savoir que nous ne sommes pas responsables de cet incident et demander des échantillons de la substance utilisée ainsi que l'ouverture d'une enquête conjointe, en particulier compte tenu du fait qu'une des victimes est un citoyen russe. Cela a été refusé. En d'autres termes, tout en alimentant l'hystérie, Londres agit dans l'opacité la plus totale. Nous avons été informés aujourd'hui de l'expulsion de diplomates russes et du gel des relations bilatérales. À propos, je voudrais demander à mon collègue britannique si ces mesures s'appliquent également à l'ONU. Nous avons également entendu parler d'une cyberattaque à venir contre la Russie. Nous avertissons que cela ne sera pas sans conséquences.

Nous sommes contraints d'en conclure que la vérité est la dernière chose que recherchent les autorités britanniques et que leurs motivations sont tout autres. Elles mènent une guerre de propagande en s'appuyant sur des méthodes perfectionnées au cours des dernières années conçues pour avoir un impact profond sur un public mal informé et impressionnable. Elles n'ont cependant aucune preuve matérielle hormis leurs allégations sans fondement concernant une « piste russe ». Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on attente à la vie de citoyens ou d'immigrés russes au Royaume-Uni dans des circonstances extrêmement troubles, et à chaque fois, soit ces tentatives n'ont fait l'objet d'aucune enquête, soit on a refusé de nous transmettre quelque information que ce soit. Londres ferait mieux de commencer par balayer devant sa porte. Avant d'accuser les autres, les gens civilisés font d'abord le ménage chez eux.

Nous avons suggéré au Royaume-Uni de lancer immédiatement les procédures prévues au paragraphe 2 de l'article IX de la Convention sur les armes chimiques, en vertu duquel un État partie qui reçoit d'un autre État partie une demande d'éclaircissements fournit à cet État, dès que possible, les informations nécessaires, ou tout du moins 10 jours au plus tard après avoir reçu cette demande. Mes collègues britanniques le savent, mais ils ne sont pas pressés d'invoquer la Convention,

à laquelle ils sont partie. Nous demandons qu'on nous présente une preuve matérielle des prétendues « pistes russes » dans cette affaire qui fait grand bruit. Sans quoi, les données prétendument irréfutables ne pèsent pas lourd. Pour l'instant, nous n'avons rien vu, à part une déclaration dans laquelle il est dit que la Fédération de Russie est « très probablement » [à l'origine de l'empoisonnement]. Dans ces conditions, ce qu'il faut faire c'est de demander au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de mener par une analyse indépendante en laboratoire des échantillons en possession des autorités britanniques. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la chimie.

Il n'y a pas d'activités de recherche scientifique ou de mise au point de ce qu'on appelle Novichok en Fédération de Russie. Dès le début des années 70, beaucoup de pays ont lancé des programmes de mise au point de nouveaux types d'agents innervants ou neurotoxiques, les VX, en particulier aux États-Unis et en Union soviétique. La Russie a mis fin aux activités soviétiques de développement d'armes chimiques, conformément à un décret publié par le Président de la Fédération de Russie en 1992. En 2017, la Fédération de Russie a achevé la destruction de tous ses stocks d'armes chimiques existants, tel que vérifié par l'OIAC, l'entité internationale compétente en la matière. Soit dit au passage, les États-Unis n'ont encore pas détruit leur arsenal d'armes chimiques.

Au milieu des années 90, les services secrets occidentaux ont exfiltré en Occident nombre de nos spécialistes, dont les noms sont bien connus, ainsi qu'une certaine quantité de documentation. La recherche dans ce domaine s'est poursuivie aussi bien au Royaume-Uni qu'aux États-Unis. Des résultats probants obtenus par ces deux pays dans la mise au point de nouvelles substances toxiques, qui, pour certaines raisons, sont classifiées en Occident sous le nom générique Novichok, sont confirmés dans plus de 200 sources ouvertes de l'OTAN. Nous avons les références y relatives, que nous sommes prêts à fournir au Conseil. L'identification de la substance toxique qui aurait été utilisée dans l'incident a été faite au Defence Science and Technology Laboratory de Porton Down, le centre de recherche militaire du Ministère britannique de la défense, où ont lieu le développement et la production d'armes chimiques, y compris de ce type. Ces substances chimiques proviennent très probablement des pays, dont le Royaume-Uni, qui mènent des recherches intensives sur ces substances depuis la fin des années 90.

Nous ne sommes des chimistes ici, c'est pourquoi je voudrais faire part de l'avis d'un spécialiste en la matière. Pour que les spécialistes britanniques soutiennent avec une certitude absolue que ce gaz est sans l'ombre d'un doute de la classe Novichok et pas d'un autre, il doivent disposer de ce qu'on appelle une « norme de contrôle ». Pour qu'ils puissent prouver qu'il s'agit exactement du même composé, ils doivent pouvoir le comparer à cette norme. Par nécessité, s'ils disent qu'il s'agit bien d'un gaz de la classe Novichok, c'est qu'ils disposent d'une norme de référence pour cette substance. Ce qui signifie qu'ils disposent d'un échantillon et qu'ils connaissent la formule, et c'est là l'aspect le plus important de toute cette affaire. Autrement dit, si le Royaume-Uni est quasiment sûr qu'il s'agit bien d'un gaz Novichok, c'est qu'il possède la formule et des échantillons, et donc qu'il est en mesure de le fabriquer.

Nous vivons une époque vraiment insolite, et des choses incroyables se produisent sous nos yeux. La présomption d'innocence est en train d'être remplacée par la présomption de culpabilité, et ce principe du droit pénal est maintenant en train d'être étendu aux relations internationales. Aujourd'hui, comme si elle était une chimiste et une experte dans ce domaine, l'Ambassadrice Haley a donné son avis sur les « crimes » de la Russie. Nous savons depuis longtemps qu'elle n'a pas besoin d'enquêtes pour identifier les parties coupables. En cela, elle surpasse même son allié fidèle, sachant que la Première Ministre britannique dit dans sa lettre ce que scénario est « très probable ».

Si pour le procureur soviétique Andrey Vyshinsky l'aveu est la meilleure preuve, alors aujourd'hui, pour reprendre les mots du Ministre des affaires étrangères Lavrov, c'est la suspicion qui joue ce rôle. On n'a même plus besoin aujourd'hui de brandir au Conseil des éprouvettes contenant une substance blanche inconnue; il suffit simplement d'écrire une lettre portant des déclarations effarantes contre un État souverain. Nous avons déjà connu cela avec la Syrie, et maintenant ils essaient d'ajouter la Russie sur la liste de ceux qui violent la Convention. Je voudrais rappeler au Conseil le bilan du Royaume-Uni en matière de participation à des attaques illégales contre des États indépendants, y compris sur la base de fausses preuves. Cela a infligé d'indicibles souffrances aux civils en Yougoslavie, en Iraq et en Libye. Le Conseil a-t-il oublié que le Royaume-Uni est notoirement connu pour être un État qui a adopté la pratique d'assassinats ciblés à l'aide de drones? Il est curieux à cet égard de l'entendre nous invectiver, et, surtout, qu'il le fasse sans preuve aucune.

Il y a un principe bien établi en jurisprudence, et dans la vie en général, – « *cui bono* » ou « *cui prodest* », qui signifie « à qui cela profite-t-il? ». Qu'en pensent les membres? Cet incident profite-t-il à la Russie, qui s'apprête à organiser une élection présidentielle et une coupe du monde de football? Je connais certains pays, que je ne citerai pas par respect du principe de présomption d'innocence, à qui cet incident et le fait d'en accuser la Russie bénéficient grandement. Pour quel motif, de l'avis de la Première Ministre britannique, la Russie voudrait-elle liquider Sergei Skripal, qui, après avoir été jugé, condamné, emprisonné, puis gracié et remis aux autorités britanniques, ne représente plus une menace pour mon pays? Mais il est parfait dans le rôle de victime, qu'on peut utiliser pour justifier toutes sortes de mensonges incroyables, de dénigrement et de relations publiques péjoratives visant à noircir la réputation de la Russie. Nous n'avons eu de cesse d'avertir que des provocations de ce genre pourraient survenir à la veille d'événements majeurs. Nous voyons aujourd'hui que le Gouvernement britannique ne recule devant rien pour ternir délibérément l'image de la Russie.

Dans ses romans sur Sherlock Holmes, l'écrivain britannique classique, Arthur Conan Doyle, très connu dans son pays et très lu en Russie, met en scène un personnage quelque peu incompetent et comique, l'inspecteur Lestrade de Scotland Yard. Il n'est pas très intelligent et la déduction n'est pas son point fort. Son rôle est de mettre en évidence les capacités extraordinaires du détective Sherlock Holmes. Lestrade s'accroche instantanément à tout indice superficiel et se hâte de tirer des conclusions afin qu'elles soient réfutées par Holmes, qui réussit toujours à élucider le crime et à en exposer les vrais mobiles. Je ne soupçonne pas, Dieu m'en garde, les fonctionnaires de Scotland Yard de manquer de professionnalisme, mais il ne serait pas mal, à mon avis, qu'il y ait un Sherlock Holmes ici aujourd'hui. Aujourd'hui, toutefois, ceux qui, collectivement, incarnent le rôle de l'inspecteur Lestrade sont des membres éminents du Gouvernement britannique, qui débitent des accusations irresponsables, infondées, superficielles, monstrueuses et lourdes de conséquences. La Russie appelle les responsables du Gouvernement britannique à renoncer à ces pratiques dignes de leur passé impérial du XIX<sup>e</sup> siècle – la langue des ultimatums, des accusations gratuites et des menaces –, à abandonner leurs méthodes néocolonialistes et à renouer avec une vie respectueuse du droit. Dans des situations comme celles que décrit Theresa May dans ses allégations, la norme veut que l'on recoure

aux instruments d'aide juridique. Pour résumer, nous voudrions une fois de plus déclarer ce qui suit.

La Russie n'a rien à voir avec cet incident. Nous considérons que les ultimatums lancés par Londres sont nuls et nonavenus. Nous attendons du Royaume-Uni qu'il agisse dans le strict respect de la Convention sur les armes chimiques et des autres instruments internationaux pertinents, notamment la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, et qu'il fournisse des échantillons de la substance évoquée par l'enquête britannique, aux fins d'une enquête conjointe, puisqu'il affirme qu'elle est d'origine russe. Il s'agit là d'une condition obligatoire, et non facultative, imposée par la Convention. Nous sommes prêts à ce qu'une enquête soit ouverte. Nous n'avons rien à craindre et rien à cacher. Nous avons déjà parlé de la procédure énoncée au paragraphe 2 de l'article IX de la Convention sur les armes chimiques. Si les éclaircissements fournis sont jugés insuffisants, nous aurons la possibilité de demander l'aide des organes directeurs de l'OIAC. C'est la seule manière civilisée de régler cette question. Puisqu'on nous accuse, sans la moindre preuve, de violer la Convention, il n'y a pas d'autre manière de procéder. Tant que nous ne pourrons pas tenir un dialogue productif avec des spécialistes dans ce domaine, nous n'arriverons à rien. Nous sommes prêts à coopérer publiquement et dans un esprit constructif dans le cadre de l'OIAC.

Pour terminer, nous souhaitons distribuer un projet de déclaration à la presse qui résume ma déclaration et qui souligne à quel point il importe d'activer la procédure prévue à l'article IX de la Convention sur les armes chimiques. Nous espérons qu'elle recevra l'appui de tous les membres du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume des Pays-Bas.

Le Royaume des Pays-Bas souscrit aux observations faites par le représentant du Royaume-Uni, qui a attiré notre attention sur la question urgente dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je voudrais souligner trois points : premièrement, notre solidarité avec le Royaume-Uni; deuxièmement, la préoccupation que suscite l'utilisation d'une arme chimique; et, troisièmement, la nécessité d'établir les responsabilités.

Avant le début de ce mois, il était difficile d'imaginer dans le monde un endroit plus paisible que Salisbury, calme ville historique nichée dans les collines vallonnées du sud de l'Angleterre. Mais le

calme a été brutalement perturbé. Un homme et sa fille ont été empoisonnés par un agent neurotoxique. Le Royaume-Uni en a été choqué. Le monde en a été choqué. Le Royaume des Pays-Bas en a été choqué. Au nom de mon gouvernement, notre ministre des affaires étrangères, Stef Blok, a fermement condamné cette attaque et a exprimé notre solidarité avec le Royaume-Uni. Le peuple des Pays-Bas est solidaire de Yulia et Sergei Skripal, et espère le rétablissement de toutes les victimes. Nous comprenons parfaitement l'indignation des autorités britanniques. Nous comprenons également pourquoi ce nouvel incident est particulièrement douloureux pour le peuple britannique, dont la mémoire reste marquée par le meurtre brutal d'Alexandre Litvinenko avec du polonium radioactif, en plein cœur de Londres. Le Royaume-Uni se trouve à présent confronté à une nouvelle affaire, une affaire différente, dont tous les détails ne sont pas encore connus. Mais une chose est d'ores et déjà incontestable : aucun État ne saurait accepter ni tolérer qu'une attaque soit menée sur son territoire souverain. Le Royaume-Uni peut compter sur l'entière solidarité du Royaume des Pays-Bas.

Deuxièmement, s'agissant de l'utilisation d'une arme chimique, nous nous déclarons vivement préoccupés par le type d'arme utilisé dans cette attaque, un agent neurotoxique de qualité militaire, une substance qu'aucun criminel ordinaire ne pourrait se procurer facilement. C'est la première fois, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qu'un agent neurotoxique est utilisé en Europe. Il n'y a pas de mot pour décrire l'inconscience de cet acte. Cet agent neurotoxique a été utilisé dans un espace public, alors que de nombreux civils sans méfiance se trouvaient dans les environs. Les effets auraient pu être encore bien plus horribles. Et je tiens à réaffirmer qu'une utilisation d'armes chimiques, dans quelques circonstances que ce soit, est abjecte. Le Royaume des Pays-Bas considère que cela fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. C'est donc une question dont le Conseil doit se préoccuper, et nous félicitons le Royaume-Uni de l'avoir portée à notre attention. Après les récentes attaques à l'arme chimique en Syrie, cette attaque au Royaume-Uni est un nouvel avertissement au monde : nous devons redoubler de vigilance pour prévenir l'utilisation de ces armes de destruction massive. Nous soulignons l'importance du rôle que joue l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à La Haye, à cet égard.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point, la question de l'établissement des responsabilités. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ce crime. Mon

gouvernement a déclaré que la Royaume des Pays-Bas appuyait pleinement le Royaume-Uni dans sa quête de la vérité. Nous appelons tous les autres pays à faire de même. Les autorités britanniques avaient pressé la Fédération de Russie de répondre à leurs questions hier au plus tard. Nous comprenons donc pourquoi, en l'absence de réponses de la Russie, la Première Ministre May a annoncé des mesures bilatérales plus tôt aujourd'hui. Nous ne voyons aucune raison qui justifie que la Russie continue de rejeter cette demande du Royaume-Uni, pas plus que nous ne voyons de raison légitime qui justifierait que quiconque tente de freiner, dévier, mettre en doute ou discréditer l'enquête menée par les autorités britanniques. La communauté internationale ne saurait écarter ce crime d'un haussement d'épaules, comme si de rien n'était. L'ONU, le Conseil et tous les États Membres doivent coopérer avec le Royaume-Uni tandis qu'il poursuit son enquête sur cet acte effroyable. Ses auteurs doivent être traduits en justice.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Mon collègue russe a posé plusieurs questions, et je me propose donc d'y répondre.

Il a demandé pourquoi nous avons fait appel au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n'est-il pas l'instance vers laquelle les pays se tournent en cas de menace à la paix et la sécurité internationales, ou lorsqu'une attaque illégale a été menée à leur rencontre?

Il a demandé si nous entendions collaborer avec la Russie ici. Évidemment que nous entendons collaborer avec la Russie ici. Nous avons foi dans l'ONU et dans le Conseil de sécurité. Nous avons foi dans le système international fondé sur des règles. Nous voulons que les membres du Conseil œuvrent de concert pour défendre la paix et la sécurité internationales et pour régler les conflits ensemble. Évidemment que nous entendons collaborer avec la Russie pour atteindre ces objectifs, ici-même, au Conseil.

J'ai présenté dans le détail le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques et, en particulier, son article IX. Les membres du Conseil m'ont entendu et ont entendu notre collègue russe, je n'entrerai donc pas de nouveau dans le détail. Je dirai simplement que, en vertu de l'article IX, nous avons demandé des explications à la Russie. La réponse de la Russie a

été de dire qu'elle considérait que notre requête était nulle et non avenue. Nous avons également demandé à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de nous appuyer par une vérification indépendante de notre analyse. Notre collègue russe a évoqué des échantillons, mais là encore, c'est mal comprendre la Convention. Aucune des disposition de la Convention n'exige que le Royaume-Uni partage les échantillons recueillis dans le cadre d'une enquête criminelle. Il est vrai qu'en vertu de la Convention, l'État partie inspecté a le droit de prendre des doubles des échantillons prélevés aux fins de l'inspection, mais dans le cas d'espèce, la Russie n'est pas un État partie inspecté.

On nous demande pourquoi nous voulions recevoir une réponse si rapidement. Cela vient de notre expérience passée. L'une des tactiques principales de la Russie est de retarder, retarder, retarder – détourner l'attention et s'empêtrer dans des retards de procédure. Nous l'avons appris, bien entendu, pendant l'affaire tragique Litvinenko en 2006. Nous avons attendu des mois dans l'espoir que la Russie allait coopérer relativement à nos demandes d'extradition et d'enquête pour des suspects bien connus. Nous avons attendu en vain. Nous ne ferons plus la même erreur.

Enfin, mon collègue russe a cité des œuvres de fiction. Qu'il me soit permis de citer le Président russe si nous voulons savoir à qui profite cette situation. En 2010, il a dit :

« Les traîtres vont crever, croyez-moi. Ces gens ont trahi leurs amis, leurs frères d'armes, et vont s'étouffer avec tout ce qu'ils ont reçu en échange, avec ces trente deniers qu'on leur a donnés. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'ai pas l'intention de discuter longuement avec mon collègue britannique. J'ai déjà dit tout ce que je voulais dire dans mon intervention.

Je voudrais simplement souligner une chose, à savoir que nous n'avons pas reçu de demande officielle, conformément à la Convention sur les armes chimiques, une demande à laquelle nous étions et sommes toujours prêts à répondre. On nous a donné un ultimatum de 24 heures. Encore une fois, je tiens à souligner que nous ne répondrons pas à des allégations non fondées, qui sont formulées sur ce ton et sous cette forme, et qui ont été faites contre nous avant que nous ayons eu la

possibilité de répondre. Néanmoins, nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement britannique pour enquêter sur cet incident déplorable. À mon avis, rien de ce que j'ai dit auparavant ne contredit cela.

*La séance est levée à 16 h 30.*